

COORDINATION DES INTERMITTENTS ET PRÉCAIRES CIP-PICARDIE

CIRQUE JULES VERNE
Pôle national des arts de la rue et du cirque : OCCUPE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 12 mars 2021

Cela fait un an que nous, travailleur.es de la culture, de l'évènementiel et du tourisme, sommes dans l'incapacité de vivre de nos métiers.

Face à l'engorgement des hôpitaux, conséquence d'une casse systémique du système public de santé, le choix du gouvernement est clair : il privilégie la production, les lieux de grande consommation tandis qu'il maintient fermés les lieux de vie, de création et de sociabilité. Il apporte un soutien financier massif aux grandes entreprises alors même qu'il compte faire plus d'un milliard d'euros d'économies sur le dos des chômeurs dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Après le théâtre national de l'Odéon, le théâtre national de Strasbourg, le théâtre de la Colline à Paris, le théâtre de Pau, l'Opéra Graslin à Nantes, le CDN de Besançon, le théâtre du Nord,... c'est le Cirque Jules Verne d'Amiens qui est occupé.

D'autres lieux suivront et nous appelons à amplifier ce mouvement.

Nous appelons tous les intermittent.e.s de l'emploi dont les intermittent.e.s du spectacle à occuper partout en France.

Cet acte de mobilisation a pour objectif d'interpeller les pouvoirs publics sur la gravité de nos situations et d'améliorer les droits des intermittent.e.s et précaires touchés par la crise sanitaire.

Nous exigeons

Le retrait pur et simple de la réforme de l'assurance chômage qui menace tous les salarié.es précaires de France.

Une prolongation de l'année blanche et son élargissement à tous les travailleur.es précaires, extras et saisonniers entre autres, qui subissent les effets, à la fois de la crise et des politiques patronales, ainsi qu'une baisse du seuil d'heures minimum d'accès à l'indemnisation chômage pour les primo-entrant.es ou intermittent.es en rupture de droits ;

De toute urgence, des mesures pour garantir l'accès à toutes les travailleuses et travailleurs à l'emploi discontinu et autrices et auteurs aux congés maternité et maladie indemnisés ;

Un financement du secteur culturel passant par un plan massif de soutien à l'emploi en concertation avec les organisations représentatives des salarié.e.s de la culture.

Des moyens pour garantir les droits sociaux – retraite, formation, médecine du travail, congés payés, etc... dont les caisses sont menacées par l'arrêt des cotisations

Les occupations continueront, partout en France jusqu'à une réponse concrète de l'état